

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 14 novembre 2011 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Discours de la mairesse
 - 2.2. Texte du rapport de la mairesse
 - 2.3. Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil (art. 357 et 358 L.E.R)
 - 2.4. Calendrier des séances du conseil
 - 2.5 Nomination des représentants des comités
 - 2.6 Nomination d'un substitut à la mairesse à la MRC de Joliette
 - 2.7 Nomination d'un représentant et d'un substitut au comité Sécurité publique
 - 2.8 Nomination d'un représentant et d'un substitut au Transport adapté Joliette Métropolitain
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 octobre 2011 et de la séance extraordinaire du 5 novembre 2011
4. Approbation des comptes payables et payés
 - 4.1 Rapport semestriel
 - 4.2 Liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales (art. 1022 C.M.)
 - 4.3 Transferts budgétaires
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
9. Avis de motion
 1. Avis de motion de la présentation du règlement 05-13-2011 modifiant le règlement 05-1992 (Modifier les usages permis en cour avant)
10. Adoption des règlements

1. Adoption du règlement 4-01-2011 permettant d'abroger le règlement 4-2011 (refinancement des règlements 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et pour couvrir les frais de financement du règlement 2-2009)
2. Adoption du règlement numéro 7-01-2011 afin de modifier le règlement 7-2009 afin de permettre le paiement de toutes les taxes et compensation en 4 versements.
3. Adoption du règlement numéro 5-2011 décrétant des travaux de déneigement dans la rue Lacoste
4. Adoption du second projet de règlement numéro 05-11-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage en vue de modifier les grilles des usages et des normes (reporté)
5. Adoption du second projet de règlement numéro 05-12-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage en vue de prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction (reporté)
6. Adoption du règlement 6-2011 (Rue Lajeunesse) Abandon des procédures
7. Adoption du règlement 43-01-2011 concernant la construction des rues
11. Affaires nouvelles
 8. Adoption du premier projet de règlement numéro 05-13-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 (Modifier les usages permis en cour avant)
 1. Réparation chemin de la Presqu'île
 2. Ste-Mélanie – Affaiblissement de la rivière l'Assomption – Printemps 2012
 3. M. André Thibodeau – Responsable de la location des locaux durant la période des vacances estivales et durant le congé des fêtes
 4. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
 5. Karine Sansoucy – Admissible au régime complémentaire de retraite
 6. Amendement de la résolution 2011-10-167 ponceau rue Bélanger
 7. LBHA- Certificat de paiement n° 5 «final» Les Entreprises B. Champagne Inc.
 8. LBHA – Certificat de paiement n°08 «final» Bernard Malo Inc.
 9. MTQ – Benny
 10. Autorisation d'asphaltage – Article 2 du règlement 43-01-2011 construction des rues
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2011-11-175

Il est proposé par Pierre Venne ,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2.1 Discours de la mairesse

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal, la mairesse soumet à la population son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

(Copie en annexe au procès-verbal)

2.2. Texte du rapport de la mairesse

2011-11-176

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

De faire paraître le texte du rapport de la mairesse dans le prochain bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2.3. Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil (art. 357 et 358 L.E.R)

Le conseil prend acte de dépôt du formulaire divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6
Mme Céline Geoffroy	maïresse

2.4. Calendrier des séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE.

2011-11-177

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront les 2^e lundis du mois et qui débiteront à 19 h 30 :

- | | | |
|----------------------|---------------|----------------|
| ● 09 janvier | ● 13 février | ● 12 mars |
| ● 10 avril (mardi) | ● 14 mai | ● 11 juin |
| ● 09 juillet | ● 13 août | ● 10 septembre |
| ● 09 octobre (mardi) | ● 12 novembre | ● 10 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

2.5 Nomination des représentants des comités

La mairesse procède à la nomination des représentants des comités

Mairesse, représentante de tous les comités Céline Geoffroy

Substitut à la mairesse Pierre Guilbault

Administration

Ressources humaines : Christine Marion, Pierre Guilbault

Sécurité publique

Police : Pierre Venne, Réjean Belleville

Sécurité incendie : Pierre Venne

Mesures d'urgence : Pierre Guilbault, Marthe Blanchette

Transport

Voirie : Réjean Belleville, Michel Picard

Transport adapté : Christine Marion, Marthe Blanchette

Hygiène du milieu

Eau, égout : Michel Picard, Pierre Venne

Santé et bien-être

Hlm : Réjean Belleville, Christine Marion

Aménagement, urbanisme et développement

Comité : Pierre Guilbault, Michel Picard

Loisirs et culture

Bibliothèque : Christine Marion, Marthe Blanchette

Autres

Comité d'entraide : Réjean Belleville, Pierre Guilbault

Maison des Jeunes : Marthe Blanchette

Plan de développement

Comité loisirs : Marthe Blanchette, Christine Marion

Comité environnement : Pierre Venne, Michel Picard

Comité économie : Pierre Guilbault

Comité vieillir dans sa communauté : Céline Geoffroy, Christine Marion

2.6 Nomination d'un substitut à la mairesse à la MRC de Joliette

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes fait partie de la MRC de Joliette ;

CONSIDÉRANT que la mairesse madame Céline Geoffroy siège à la MRC pour représenter les intérêts de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de la mairesse, il y a lieu d'avoir un substitut pour siéger à la MRC ;

2011-11-178

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

De mandater un élu comme substitut en l'absence de la mairesse pour siéger à la MRC de Joliette.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2.7 Nomination d'un représentant et d'un substitut au comité Sécurité publique

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un représentant et un substitut pour siéger au comité Sécurité publique ;

2011-11-179

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

De mandater monsieur Pierre Venne pour siéger comme représentant au comité Sécurité publique

De mandater monsieur Réjean Belleville pour siéger comme substitut au comité Sécurité publique

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2.8 Nomination d'un représentant et d'un substitut au Transport adapté Joliette Métropolitain

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un représentant et un substitut pour siéger au comité Transport adapté Joliette Métropolitain ;

2011-11-180

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

De mandater madame Christine Marion pour siéger comme représentante au comité Transport adapté Joliette Métropolitain

De mandater madame Marthe Blanchette pour siéger comme substitut au comité Transport adapté Joliette Métropolitain

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 octobre 2011 et de la séance extraordinaire du 5 novembre 2011

2011-11-181

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 octobre 2011 et de la séance extraordinaire du 5 novembre 2011

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2011-11-182

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 227 000,04\$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.1 Rapport semestriel

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet un état des revenus et dépenses depuis le début de l'exercice financier 2011 ;

Le conseil prend acte de dépôt du second rapport semestriel depuis le début de l'exercice en cours.

4.2 Liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales (art. 1022 C.M.)

CONSIDÉRANT l'article 1022 C.M. à l'effet que la secrétaire-trésorière doit déposer en novembre la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE cet état doit être approuvé par le conseil ;

2011-11-183

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'approuver l'état des personnes endettées envers la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.3 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'harmoniser les dépenses en cours avec les postes budgétaires prévus à cet effet ;

2011-11-184

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

Que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

	A	\$	DE	\$
0211000251 csst			1381	
0213000340 publicité			4297	
0213000410 honoraires professionnels			554	
0213001414 support informatique			250	
0214000141 rémunération élection			5000	
0214000200 cotisations – élections			350	
0214000252 csst			95	
0214000321 poste			1000	
0214000340 avis, information			100	
0214000670 fourniture pour élections			2000	
0219000453 services scientifiques			6830	
0219000940 mauvaises créances			500	
0232000951 q. part NDP – Ste-Julie			2500	
0270150335 internet entretien			250	

0270230321	poste et transport	500
0270230331	tél modem bibliothèque	550
0390000000	appropriation du surplus	40944
0211000329	congrès élus	255
0213000329	congrès ADMQ	261
0213000413	vérification	1578
0213000454	formation	79
0213002141	salaire concierge	64
0223000650	serv.. Aux sinistrés	35
0232000141	rémunération	2006
02.32000252	csst	92
0232000424	ass. Véhicules	94
0232000521	ent. Chemins	4650
0232000631	essence huile	565
0232000640	pièces & accessoires	666
0232000965	immatriculation	59
0232002141	salaire Léo	1071
0232002526	ent. Machinerie	511
0241200421	station aq. – assce	1473
0241300442	alarme Beaudry	210
0241500681	électricité	451
0241500923	q.part NDP (ent.)	1273
0241500951	q.part NDP (immo)	943
0252000964	Participation OMH	2140
0261000410	serv. Professionnels	547
0261000454	formation	45
0261000454	cotisation	3
0261000999	aménagement paysager	76
0270150200	cotisation employeur	175
0270150252	csst	44
0270150310	frais de déplacement	31
0270150447	activités baseball	766
0270150519	comm. Scolaire	25
0270150522	ent. Bâtisse multithèque	1460
0270151522	ent. Bâtisse chalet des loisirs	1284
0270153141	salaire Léo	408
0270230252	csst	164
0270231527	entretien ordinateur	242
0331003000	équipement	7201
0331004000	voirie	21664
0331008000	bacs de recyclage	2475
0331010000	parc, patinoire	12015

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

2011-154 Office municipal d'habitation – Budget 2012

Le conseil prend acte de dépôt du rapport d'approbation de la Société d'habitation du Québec concernant le budget 2012 de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes

2011-155 Club Mégaroues Joliette Inc. – Demande de circuler sur le territoire

2011-11-185

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'autoriser le Club Mégaroues Joliette Inc. à circuler sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes aux endroits suivants :

1. À la croisée du rang Ste-Rose près du garage de monsieur Malouin, à l'ouest de la rue Bouchard.
2. En bordure du rang Ste-Rose et à l'est de la rue Denis sur une distance de 450 mètres.
3. Traverser la route 131 au même endroit que le sentier de motoneige
4. En bordure de la rue Principale sur une distance de 100 mètres.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2011-156 Club auto-neige Joliette Inc.

2011-11-186

Il est proposé par Christine Marion ,

Et résolu :

D'autoriser le Club auto-neige Joliette Inc. à circuler sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes à l'endroit suivant :

Rang Ste-Rose à l'est sous les lignes d'Hydro

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2011-158 Dunton Rainville

2011-11-187

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'accepter l'offre de services de 700\$ par année plus les taxes relativement aux services décrits dans l'offre de service pour l'année 2012

D'accepter le taux horaire 150\$/l'heure maximum pour les dossiers où un procès aura lieu.

D'accepter les honoraires de 10% plus les taxes et déboursés quant à la perception des taxes.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2011-165 Opération nez rouge – Don

2011-11-188

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 100\$ à l'opération nez rouge pour aider au financement de ses activités.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2011-166 Affichez votre cœur – Don

2011-11-189

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 100\$ à la Fondation des maladies du cœur du Québec, région Laval/Laurentides/Lanaudière pour aider au financement de ses activités.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2011-172 Centre d'entraide de Notre-Dame-de-Lourdes

2011-11-190

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 350\$ au comité d'entraide de Notre-Dame-de-Lourdes pour aider au financement de ses activités.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2011-173 Chevaliers de Colomb – Dépouillement d'arbre de Noël

2011-11-191

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 1 200\$ à l'organisme des Chevaliers de Colomb de Notre-Dame-de-Lourdes pour aider au financement de son activité dépouillement de l'arbre de Noël.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Rapport des comités

Monsieur Pierre Venne

La Sûreté du Québec a déposé dans chaque municipalité une boîte à suggestion. La population est invitée à déposer des commentaires ou des demandes

Monsieur Michel picard

Comité amélioration de la qualité de vie et environnement

Des boîtes ont été installées pour demander à la population si elle désire une piste cyclable à l'intérieur de la municipalité ou une piste régionale. Après compilation des données, une piste régionale a été demandée en majorité.

Samedi dernier, nous avons assisté à une formation sur le code d'éthique et de déontologie des élus, ce fut très intéressant.

Nous aurons un projet de village fleuri dès l'an prochain. Ce sera un projet local.

Madame Marthe Blanchette

La Maison des jeunes s'est incorporée en fin de semaine. Elle pourra obtenir des subventions et devenir de plus en plus autonome.

Monsieur Réjean Belleville

La guignolée aura lieu le 3 décembre. Nous avons besoin d'argent et de denrées.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

9. Avis de motion

9.1. Avis de motion de la présentation du règlement 05-13-2011 modifiant le règlement 05-1992 (modifier les usages permis en cour avant)

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Michel Picard de la présentation du règlement 05-13-2011 modifiant le règlement 05-1992, intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier les usages permis en cour avant

10. Adoption des règlements

10.1. Adoption du règlement 4-01-2011 permettant d'abroger le règlement 4-2011 (refinancement des règlements 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et pour couvrir les frais de financement du règlement 2-2009)

2011-11-192

Il est proposé par Christine Marion,
et résolu :

D'adopter le règlement numéro 4-01-2011 permettant d'abroger le règlement 4-2011 pourvoyant au financement d'une somme de 32 500\$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et pour couvrir les frais de financement du règlement 2-2009 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.2 Adoption du règlement numéro 7-01-2011 afin de modifier le règlement 7-2009 afin de permettre le paiement de toutes les taxes et compensation en 4 versements.

2011-11-193

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 7-01-2011 modifiant le règlement numéro 7-2009 afin de permettre le paiement de toutes les taxes et compensation en 4 versements ainsi que d'abroger les règlements 24-2004, 47-2006 et 24-01-08 permettant d'échelonner le paiement des taxes municipales.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.3 Adoption du règlement numéro 5-2011 décrétant des travaux de déneigement dans la rue Lacoste

2011-11-194

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 5-2011 décrétant des travaux de déneigement dans la rue Lacoste désignée chemin de tolérance pour les exercices à venir

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.4 Adoption du second projet de règlement numéro 05-11-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage en vue de modifier les grilles des usages et des normes (reporté)

10.5 Adoption du second projet de règlement numéro 05-12-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage en vue de prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction (reporté)

10.6. Adoption du règlement 6-2011 (Rue Lajeunesse) ABANDON DES PROCÉDURES

10.7. Adoption du règlement 43-01-2011 concernant la construction des rues

2011-11-195

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 43-01-2011 concernant la construction des rues à l'intérieur des limites du territoire municipal de Notre-Dame-de-Lourdes.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.8 Adoption du premier projet de règlement numéro 05-13-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 (Modifier les usages permis en cour avant)

2011-11-196

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 05-13-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier les usages permis en cour avant

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1 Chemin de la Presqu'île

2011-11-197

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'autoriser la dépense ± 5 000\$ pour des travaux dans le chemin de la Presqu'île

D'autoriser l'appropriation du surplus au montant de 5 000\$

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.2 Ste-Mélanie – Affaiblissement de la rivière l'Assomption – Printemps 2012

CONSIDÉRANT l'offre d'Hydro-Météo concernant l'affaiblissement des glaces de la rivière l'Assomption ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'associer avec Ste-Mélanie quant à la réalisation du projet d'affaiblissement des glaces de la rivière l'Assomption ainsi qu'au partage des coûts de l'opération ;

2011-11-198

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'informer Ste-Mélanie de notre intention de nous associer à la réalisation du projet d'affaiblissement des glaces de la rivière l'Assomption en vue de la crue printanière 2012.

D'informer la municipalité de Ste-Mélanie de notre acceptation du même prix (7000\$) et des mêmes modalités qu'en 2011 d'une participation financière de 50% après la réception de la subvention applicable ce qui représente un montant net à payer par la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes 1 906,19\$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 M. André Thibodeau – Responsable de la location des locaux durant la période des vacances estivales et durant le congé des fêtes

2011-11-199

Il est proposé Christine Marion,
Et résolu :

D'autoriser monsieur André Thibodeau responsable des locaux de l'hôtel de ville lors d'un décès seulement durant la période de fermeture pour les vacances estivales et durant le congé des fêtes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'article 3 du règlement 1-1995 et le règlement 9-2003 ;

CONSIDÉRANT les élections du 1^{er} novembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de réactualiser la composition du comité consultatif d'urbanisme ;

2011-11-200

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la nomination des personnes suivantes pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme :

- La mairesse est pendant la durée de ses fonctions, membre ex-officio du dit comité
- L'officier municipal représentant désigné de la secrétaire-trésorière est nommé secrétaire du comité et expert pour la réglementation d'urbanisme de la municipalité
- Et pour un mandat renouvelable de 2 ans les membres suivants :
- Michel Picard, président du comité
- Pierre Guilbault , vice-président
- Pierre Laporte, membre
- Richard Fitzbay, membre
- Jacques Geoffroy, membre

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5 Karine Sansoucy – Admissible au régime complémentaire de retraite

CONSIDÉRANT QUE Karine Sansoucy, technicienne en loisir satisfait aux exigences du régime complémentaire de retraite des employés de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

2011-11-201

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser Karine Sansoucy à participer au régime complémentaire de retraite des employés de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à partir du 1^{er} janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6 Amendement de la résolution 2011-10-167 ponceau rue Bélanger

2011-11-202

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'amender la résolution 2011-10-167 concernant le ponceau de la rue Bélanger à l'effet d'autoriser la dépense de 4 633\$ + les taxes au lieu de 3 000\$ pour abaisser de 6 pouces le ponceau rue Bélanger selon la soumission de Excavation Normand Majeau Inc.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.7 LBHA- Certificat de paiement n° 5 «final» Les Entre prises B. Champagne Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 2010-04-070 mandatant Les Entreprises B. Champagne Inc. concernant la mise aux normes des puits au montant de 19 504,20\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. Experts-conseils pour le projet mise aux normes des puits ;

2011-11-203

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'autoriser le certificat de paiement n°5 «final» au montant de 986,38\$ taxes incluses à Les Entreprises B. Champagne Inc. pour la remise finale de la retenue de cinq pour cent (5%) au projet mise aux normes des puits.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.8 LBHA – Certificat de paiement n°08 «final» Bernard Malo Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-108 mandatant Bernard Malo Inc. concernant la mise aux normes et augmentation de la capacité au montant de 426 561,52\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. Experts-conseils pour les travaux exécutés au projet mise aux normes et augmentation de la capacité;

2011-11-204

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'autoriser le certificat de paiement n°08 «final» au montant de 21 718,25\$ taxes incluses à Bernard Malo Inc. pour la remise finale de la retenue de cinq pour cent (5%) au projet les travaux de mise aux normes et augmentation de la capacité «bâtiment ».

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.9 Ministère des Transports du Québec – demande d'appui de Benny & Co. concernant le renouvellement du permis d'affichage sur le lot P-70

CONSIDÉRANT la demande déposée par Benny & Co. ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre le renouvellement, pour cinq années, d'une enseigne publicitaire au niveau du Ministère des Transports du Québec (loi sur la publicité le long des routes) ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est actuellement existante;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne est située le long du boulevard Barrette (route 131), près du Paradis mobile (coté est) ;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne bénéficie du permis 06-5571-016 de la part de Ministère des Transports du Québec émis en septembre 2006 et que ce permis doit être renouvelé aux cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne fait la promotion d'un commerce situé à l'extérieur du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne fait la promotion de Benny & Co.;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne est conforme à la réglementation municipale applicable ;

EN CONSEQUENCE,

2011-11-205

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'appuyer, auprès du Ministère des transport du Québec, le renouvellement de permis pour l'enseigne publicitaire appartenant à Benny & Co., permis autorisant le maintien pour cinq autres années de l'enseigne publicitaire déjà existante, située à l'est du boulevard Barrette, au sud du Paradis mobile.

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes avise Benny & Co. que toutes modifications apportées à la présente enseigne publicitaire (ex. : matériaux, dimensions, commerce, etc.) nécessite un permis de la part de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.10. Autorisation d'asphaltage – Article 2 du règlement 43-01-2011 construction des rues

CONSIDÉRANT l'article 2 du règlement 43-01-2011 concernant la construction des rues à l'intérieur des limites du territoire municipal de Notre-Dame-de-Lourdes à l'effet que **l'asphaltage d'une rue entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre est permis sur approbation expresse du conseil municipal** ;

CONSIDÉRANT la servitude de passage accordée par Domaine Lajeunesse Inc. par un acte publié sous le numéro 317013 créé à la page 24 paragraphe 3b) concernant la rue Lajeunesse;

2011-11-206

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'autoriser l'asphaltage d'une rue entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2011 à :
Monsieur Sylvain Dumais pour l'asphaltage de la rue Breault
Les excavations Normand Majeau Inc. pour les travaux de la rue Lajeunesse

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-11-207

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 40

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».